

MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

TARIFS

INTRA

300,00 € TTC
PAR PERSONNE
jusqu'à 4 personnes

-

1 350,00 € TTC
PAR JOUR
entre 5 à 12 personnes
maximum

INTER

300,00 € TTC
PAR PERSONNE
jusqu'à 4 personnes

-

1 350,00 € TTC
PAR JOUR
entre 5 à 12 personnes
maximum

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

OBJECTIFS

- Connaître les droits et obligations du CSE et de ses membres en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Maîtriser le fonctionnement du CSE et identifier les moyens à sa disposition en particulier les ressources internes et externes sur lesquels s'appuyer pour réaliser les missions
- Analyser la politique de prévention des risques professionnels de l'entreprise et d'amélioration des conditions de travail
- Mettre en pratique, par des exercices en petits groupes, les apports théoriques qui seront développés au cours de la session

LE PROGRAMME

- ▶ **Les fondamentaux sur la Santé, Sécurité et Conditions de Travail**
 - Repères temporels et conceptuels sur la santé, sécurité et conditions de travail,
 - **La santé au travail :**
 - Définition
 - L'accident du travail,
 - La maladie professionnelle et sa reconnaissance,
 - Les indicateurs de santé au travail.
 - Ce qui définit les conditions de travail.
- ▶ **Le fonctionnement, le rôle et les responsabilités en matière de SSCT**
 - **Le fonctionnement du CSE :**
 - Le déroulement des réunions, les ordres du jour et les procès-verbaux de réunions,
 - Les heures de délégations, les moyens matériels, les moyens de communication,
 - Le budget de fonctionnement,
 - La formation des membres,
 - La protection des représentants du personnel.

MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

TARIFS

INTRA

300,00 € TTC
PAR PERSONNE
jusqu'à 4 personnes

-

1 350,00 € TTC
PAR JOUR
entre 5 à 12 personnes
maximum

INTER

300,00 € TTC
PAR PERSONNE
jusqu'à 4 personnes

-

1 350,00 € TTC
PAR JOUR
entre 5 à 12 personnes
maximum

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- ☑ Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

▶ Le fonctionnement, le rôle et les responsabilités en matière de SSCT

- Le rôle en matière de prévention des risques professionnels :
 - La participation à la démarche globale de prévention des risques professionnels,
 - La promotion et communication sur les actions de prévention,
 - La vérification des obligations légales de l'employeur,
 - Le rôle de l'instance lors de l'information-consultation : exercice du droit à l'information et à la consultation,
 - La commission Santé, sécurité et conditions de travail : fonctionnement et délégations confiées par le CSE,
 - Le rôle des Représentants de proximité et les missions déléguées par le CSE en matière de SSCT.
- Les responsabilités de l'employeur et des représentants du personnel en matière de santé, sécurité et conditions de travail et délit d'entrave.

▶ Les moyens du CSE pour agir en prévention

- Les ressources documentaires à disposition et les indicateurs de santé au travail,
- **L'évaluation des risques professionnels :**
 - Repérer les risques : danger, exposition, risque et dommage,
 - Les principes généraux de prévention des risques et la hiérarchie des niveaux de prévention,
 - Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et le Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail,
 - Les différents types de risques : risques physiques, risques psychosociaux,
- Les inspections,
- Les enquêtes suite aux accidents du travail,
- **L'analyse des conditions de travail :** ergonomie et prise en compte du travail réel,
- La promotion des actions de prévention et de l'amélioration des conditions de travail,
- Exercer son rôle de veille (vérification des dispositions légales prises par l'employeur) et l'appui sur le réseau de partenaires (internes et externes),
- Les informations-consultations de l'instance en matière de santé au travail,
- **Les différents cas de recours aux experts :** intérêts, modalités et financement.